



Acte n°2022C156

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 35
Pouvoirs : 7
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
06/10/2022

Le 13 Octobre 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Ingrid BESSON, Laëticia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jean-François CHANTELOUBE, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES).

Secrétaire de séance : Vincent LAUTIER.

OBJET : ECONOMIE - Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'économie et de la culture, rappelle que le Conseil communautaire a voté l'octroi d'un dispositif d'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente par sa délibération du 27 novembre 2017 (N°2017 C 111) dans le cadre de la convention signée avec la Région permettant aux EPCI d'intervenir en aide auprès des entreprises selon le régime fixé dans le cadre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation).

Ce dispositif est mobilisable au bénéfice des entreprises uniquement si la collectivité (EPCI), à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % (minimum) de l'assiette éligible, en complément de la Région qui apporte 20 % plafonné à 50 000 € de dépenses.

Une nouvelle demande de subvention concerne le projet de rénovation du restaurant BISTRO SAONE, situé dans le centre-ville de Trévoux. Des travaux de changement d'huissieries doivent être réalisés dans les locaux ainsi que l'achat d'équipement (groupe froid, machine à glaçon).

Les travaux de rénovation répondent à un objectif d'optimisation énergétique. Ces travaux d'aménagement des locaux contribueront également à renforcer l'attractivité du lieu.

Le montant d'investissement éligible retenu est de 10 859 € HT. L'aide de la Région sera d'un montant de 2 172 € sous réserve d'un cofinancement de 1 086 € par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/10/2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, le soutien au projet de rénovation de Bistro Saône à Trévoux ;
- ✓ **D'ATTRIBUER**, dans le cadre de l'aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, une subvention pour un montant de **1 086 €** au restaurant Bistro Saône ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2022 et suivants.

A Trévoux, le 13/10/2022

Le Secrétaire de Séance,
Vincent LAUTIER

Affichage sous format électronique :

19 OCT. 2022

Le Président,
Marc PECHOUX

